

Chalette

Magazine municipal / n°91 / Janvier 2018



Place Commune



Poursuivons le débat :
réunion publique **jeudi 18 janvier** à 19h, salle des réceptions de l'Hôtel de ville.

> Page 3



La Ville de Chalette s'engage en signant la chartre «Objectif zéro pesticide». Débat public vendredi 26 janvier à 18h, salle polyvalente de l'école Camille-Claudé.

> Page 7

L'actu de votre ville
au quotidien :
abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing

Chalette

CH916FF6



La municipalité vous convie à la réception des vœux

Samedi 20 janvier • 18h

*Salle polyvalente de la Maison des associations
rue Claude-Debussy • Chalette-sur-Loing*



Chalette poursuit son développement au service de tous.
Après la création du Centre municipal de santé, la nouvelle piscine en 2018.



Je souhaite aux Chalettois et aux Chalettoises une bonne année 2018.

Au-delà des vœux de bonne santé et de réussite dans vos entreprises, il faut agir au quotidien dans les **valeurs de la République** pour le « vivre-ensemble ».

Les **communes** sont là présentes à vos côtés, actives, proposant des initiatives qui redonnent de l'espoir, cultivent la **solidarité** et la **fraternité**, créent ou renforcent des liens entre habitants, entretiennent le « **vivre-ensemble** » et le « **faire-ensemble** », encouragent l'idée d'actions collectives et l'envie de faire changer les choses.

La **commune**, c'est un lieu où l'on peut développer et partager les idées, entreprendre ensemble, être acteur de la vie de son quartier ou de sa cité ; c'est un lieu d'échanges, de débats, de concertations. **C'est le socle de la démocratie locale.**

La **commune** est le SERVICE PUBLIC de proximité qui répond aux besoins et aux attentes des citoyens avec des élus qui vont sur le terrain à la rencontre des habitants et qui sont à leur écoute.

Quelques exemples. Cet été, beaucoup d'entre vous ont pu profiter des bienfaits du lac de Chalette et de ses abords grâce, notamment, à l'installation de son festival et à sa plage nouvellement réaménagée. Au mois d'octobre, nous avons de nouveau fait vivre la fraternité en conviant la population à un repas du monde et à des activités culturelles et de loisirs : plus de 850 personnes présentes. Et dernièrement, pour la fin de l'année 2017, nous avons réuni nos aînés et nos plus jeunes à l'occasion d'un déjeuner intergénérationnel.

On ne va pas déplorer la suppression de la taxe d'habitation tant cet impôt est injuste. Néanmoins, il faut redonner aux communes les moyens financiers pour leur autonomie et leurs libertés : c'est ainsi que nous défendrons l'existence de nos communes.



C'est dans cet état d'esprit que je souhaite à tous les Chalettois-es une très bonne et fructueuse année 2018.

Franck Demaumont,
maire de Chalette-sur-Loing,
vice-président de l'AME.

Sommaire

P2 - Édito

P3 - Actualités

Assises du transport, quand les Chalettois s'en mêlent !

P4 - On en parle

Plan de circulation du Bourg Recensement 2018

P5 - Les invitées du mois

Bientôt un restaurant «Osaveurs color épicées» à Chalette

P6 - Vivre ensemble

*Le 9 décembre, la Ville célébrait la solidarité
Ampoules LED pour des économies d'énergie*

P7 - Développement durable

Préservation de la biodiversité : la Ville s'engage

P8 - Jeunesse

*Le manque de transport, un frein à la recherche d'emploi
Les jeunes diplômés à l'honneur le 20 janvier*

P9 - Développement économique

*103 intérimaires embauchés en CDI à Hutchinson
Du nouveau dans la zone d'activités du Château-Blanc*

P10 - Rétro

Le marché de Noël

P11 - Solidarité

Rencontre avec Mme Fadwa Barghouti

P12 - Arts et culture

*L'inconnue du canal, le nouveau roman d'Émile Chalopin
Le Conseil municipal des enfants a visité le Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv*

P13 - Coup de cœur

*Des prix pour les jardiniers en herbe des écoles
Les arts martiaux chalettois à l'honneur*

P14 - Libre expression

P15 - Histoire d'avant

La tapisserie d'Aubusson de retour à la maison commune

P16 - À l'affiche

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont

Directeur de la communication : B. Ballu

Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard

Graphiste : P. Weber

Impression :

Imprimerie Leloup - Villemandeur

Imprimé sur papier recyclé





Actualités

Assises du transport, quand les Chalettois s'en mêlent !

Dans le cadre des Assises du transport, de mi-novembre à mi-décembre, les élus de la ville sont allés à la rencontre des usagers et des non usagers du transport, aux arrêts de bus comme dans des rues non desservies, guidés par un entretien ouvert où chacun a pu s'exprimer sur le transport et la mobilité. Quels sont les premiers résultats de ces rencontres ?

Le transport public collectif, un atout en matière d'environnement

Bien que le transport ne relève pas de la compétence de la Municipalité mais de celle de l'Agglomération, et dans le cadre de la réorganisation du réseau de bus, les élus ont interrogé la population sur les difficultés ressenties en matière de transport et de mobilité et sur les améliorations attendues, de manière à les faire remonter au niveau de l'Agglomération montargoise.

Si le transport collectif public est vécu de manière globale comme un atout au regard des enjeux climatiques, de la pollution et de l'accidentologie des véhicules privés, il n'en demeure pas moins que de nombreux Chalettois émettent des réserves quant à l'organisation actuelle du réseau de bus.

Des difficultés que rencontrent les usagers et non usagers affectant leur vie quotidienne

Au premier rang des difficultés rencontrées, on compte le manque de fréquence des bus accompagné d'un cadencement complexe à retenir pour les usagers et non usagers. Les Chalettois interrogés souhaiteraient également une offre de transport plus étendue le soir et le matin, et les samedi et dimanche. Mais surtout, les habitants dénoncent le manque de liaison entre l'est et l'ouest de la ville et l'absence de navette inter-quartiers qui oblige à repasser par le centre-ville de Montargis, place Mirabeau où les correspondances sont jugées comme étant longues. Les tarifs sont également vus comme étant trop onéreux quand l'information s'agissant de la ligne à la demande (ligne 5) est inexistante. Ces difficultés ont des conséquences majeures sur la vie quotidienne des habitants, en particulier sur l'accès aux soins, qu'il s'agisse de l'accès au nouveau Centre municipal de santé (CMS) ou encore à l'hôpital d'Amilly, en renforçant le phénomène de désert médical. Plus généralement, l'ensemble des interrogés met en évidence les difficultés d'accès aux équipements publics, la mairie, Pôle emploi, la médiathèque...

Les Chalettois proposent alors des solutions : au premier plan d'entre elles, une navette inter-quartiers, un renforcement du nombre d'arrêts et de la fréquence des bus, une gare routière sécurisée devant les lycées Durzy et Château-Blanc, la gratuité pour les scolaires, les sans emploi et les personnes en situation de handicap. Autant d'enseignements de ces rencontres que les Chalettois, acteurs des Assises du transport souhaitent faire remonter à l'Agglomération, par la voix de leurs élus qui d'ores et déjà ont porté une motion votée à l'unanimité au dernier Conseil municipal, invitant la population à participer à une **réunion publique le jeudi 18 janvier à 19h à l'hôtel de ville** (salle des réceptions) pour la restitution des résultats des Assises et exiger un service public de qualité !



Hiba Pruneau et Marie-Madeleine Heugues, élues chalettoises à la commission transport de l'AME., et Espérance Patureau, déléguée à l'environnement et au cadre de vie, à la rencontre des usagers du bus.

Poursuivons le débat jeudi 18 janvier, à 19 heures, salle des réceptions de l'hôtel de ville

On en parle...

Plan de circulation du Bourg : la Municipalité à l'écoute des riverains



La réunion publique du 2 décembre dernier relative à la mise en place du plan de circulation du Bourg de Chalette a donné lieu à un vif débat. En effet, si cette rencontre qui faisait suite aux différentes concertations que les élus avaient souhaitées avec les riverains s'est conclue par le maintien en double sens de la rue Kléber, la proposition d'un marquage au sol pour un stationnement alterné dans

les rues adjacentes à la rue Kléber a fait l'objet d'un refus catégorique de la plupart des riverains présents.

Le plan de circulation révisé

Face aux diverses objections argumentées qui ont émergé et à l'insatisfaction des riverains, les élus ont décidé de réviser le plan de circulation de la manière suivante.



Rue Kléber : maintien du double sens de circulation et stationnement alterné accompagné d'un marquage au sol afin de faciliter la sécurité des piétons et le passage des bus (une tentative d'augmenter le nombre de places de parking sera envisagée après un essai en grandeur réelle tenant compte du passage des bus).

Rues adjacentes à la rue Kléber : mise en sens unique des rues Jeanne-d'Arc/Poncet, Jules-Ferry/Lequatre, Édouard-Vaillant et abandon de la proposition de marquage au sol pour le stationnement. En conséquence, le stationnement alterné par quinzaine est maintenu ; la règle générale s'appliquera donc.

Avec cette révision les élus espèrent ainsi satisfaire l'ensemble des habitants du quartier. Un point sera toutefois effectué à l'issue de six mois de fonctionnement.

Recensement 2018 de la population

Comme chaque année, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) procède au recensement de la population qui, rappelons-le, est une obligation. Celui-ci se déroulera **du jeudi 18 janvier au samedi 24 février**. Les agents qui exerceront cette mission seront identifiables grâce à une carte officielle et à la signature du maire (voir les photos ci-dessous).

Le recensement, c'est utile

Le recensement de la population permet d'évaluer le nombre de personnes vivant dans la commune. De ce chiffre découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies, par exemple. Par ailleurs, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant

sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, d'où son importance.

Une procédure sûre

Lors du traitement des questionnaires, le nom et l'adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. De plus, les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Le recensement par Internet, c'est encore plus simple !

En 2017, plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne, soit **une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !** Pour en savoir plus, adressez-vous à votre agent recenseur, à votre mairie ou consultez le site Internet www.lerecensement-et-moi.fr ou celui de la Ville www.ville-chalette.fr.

Les agents recenseurs :



Quartier du Bourg :
Amandine Godefroid



Quartier de Vésines :
Annie Bondeau



Quartier du Lancy :
Angélique Maresq



Quartiers de la
Pontonnerie et
Kennedy-Château-Blanc :
Joanna Belmecili

Les invitées du mois

Bientôt un restaurant « O'saveurs color épicées » à Chalette ?



Elles se prénomment Nora, Fatimata, Houleye et Habsatou. Elles sont chalettoises, aiment cuisiner, partager, faire découvrir leurs recettes ; et cerise sur le gâteau, elles transpirent la joie de vivre, arborant toutes un large sourire qui illumine leur visage. Des points plus que positifs pour concrétiser leur projet d'ouvrir un restaurant à Chalette. Rencontre.



Mais qu'est-ce qui a bien pu donner l'idée à ces quatre jeunes femmes d'ouvrir un restaurant dans leur ville ?

Il était une fois, les ateliers familles...

Issues de divers quartiers de la ville, Nora, Fatimata, Houleye et Habsatou se rencontrent lors des ateliers familles organisés par la Ville. À ces occasions, elles prennent en charge, avec plaisir, la responsabilité de préparer les repas. C'est alors que Yamina, l'animatrice des ateliers familles, les repère et décèle en elles un véritable potentiel, que ce soit en termes de qualité ou de créativité. Elle les recommande au Service municipal de proximité, géré par la DGA (1) Céline Wattebled sous l'égide d'Hiba Pruneau, maire adjointe à la Solidarité de proximité qui les reçoivent et les orientent vers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise (BGE) à Montargis. C'est alors que cette idée, un peu utopique au départ, de créer un restaurant, prend forme dans leur esprit et devient un objectif qu'elles sont bien décidées à concrétiser dans les meilleurs délais.

Faire ses preuves et se faire connaître

Mais ces jeunes femmes ont la tête sur les épaules. Aussi, dans un premier temps, décident-elles de créer une association afin de proposer leurs services et de se faire connaître ; elles décident de la dénommer « O'saveurs color épicées ». Tout est dit dans cette appellation (voir les pho-

tos). L'objectif de ce quatuor dynamique est pour le moment de miser sur le bouche à oreille, de laisser la possibilité aux clients de venir à elles, mais aussi d'étonner et de donner envie par leurs réalisations en adaptant leur créativité aux goûts de chacun, tout en créant l'échange et le partage. Pour ce faire et dans l'immédiat, la Ville de Chalette met à leur disposition une cuisine (Maison de quartier de la Pontonnerie). C'est aussi la Ville de Chalette qui a été leur première cliente, lors de la Fête de Chalette où elles ont confectionné des repas au stand de la Ville. Cela a été l'occasion pour ces cuisinières de réaliser, avant de se lancer dans cette aventure, une étude de marché en proposant un questionnaire et en présentant leurs réalisations : une véritable ronde de plats toute en couleurs et appétissante.

Alors, si ces quelques lignes, illustrées des réalisations de O'saveurs color épicées, ont éveillé vos papilles et si, avant de pouvoir passer le seuil de ce futur établissement, vous voulez tester les recettes de cette jeune association et à cette occasion réaliser un tour du monde gastronomique tout en restant chez vous, vous pouvez d'ores et déjà passer commande pour vos buffets, repas de fête, ou tout simplement vos repas de tous les jours... Entrées, plats de résistance, desserts... tout est possible.

Contact : Houleye - 06.61.25.15.73

(1) directrice générale adjointe

Vivre ensemble

Samedi 9 décembre, la Ville célèbre la solidarité



Chantal Clément, adjointe aux affaires sociales,
avec l'équipe du CCAS

Comme chaque année à la veille des fêtes de fin d'année, la Municipalité célèbre la solidarité en direction des personnes privées d'emploi ou en situation de précarité.

Dans l'après-midi, les enfants accompagnés de leurs parents ont pu ainsi apprécier un spectacle clownesque mené avec brio par « Amazing Georges » mais auparavant, Chantal Clément a rappelé l'engagement de la Municipalité à faire vivre la solidarité concrètement chaque jour dans les services publics de la Ville, tout au long de l'année, comme par exemple avec l'aide alimentaire.

Pour la maire-adjointe, la solidarité ne doit pas seulement se limiter à des aides concrètes, parce que nécessaires, mais elle doit aussi donner accès à des droits fondamentaux pour que chaque femme, chaque homme et chaque enfant soient respectés, d'où l'engagement sans faille de la Municipalité dans des batailles pour gagner de nouveaux droits ou pour les conserver et les faire vivre. C'est ainsi qu'en mars le CCAS proposera, à nouveau, une journée de rencontre pour les droits des femmes.

Toujours pour Chantal Clément, « *Chalette a toujours mené une lutte acharnée contre l'exclusion et pour le droit au logement. C'est pourquoi nous sommes fermement opposés à la baisse des APL. Concrètement, nous nous sommes toujours battus contre les coupures d'électricité et contre les expulsions* ».

Et de poursuivre en rappelant l'action en cours des élus, dans une démarche participative, pour répondre aux difficultés de déplacement que rencontrent les habitants afin de proposer à l'Agglomération des services de bus tellement importants pour les personnes qui n'ont pas d'autres moyens de transport.

Sans oublier l'accès à la culture, au bonheur, à l'émerveillement et au partage, autant de droits pour chacun, quelles que soient par ailleurs les difficultés qu'il rencontre... Et c'est tout le sens de cette fête de la solidarité. « *En vous offrant ce spectacle de magie, la Municipalité de Chalette veut vous dire combien elle apprécie que vous soyez là, combien elle apprécie de vous recevoir avec solidarité, respect, et fraternité* ».



Ampoules LED, pour des économies d'énergie

Dans le cadre de l'Agenda 21 de l'Agglomération et en partenariat avec EDF et le Service éco-habitat, la Ville a procédé à une distribution d'ampoules LED le 5 décembre au Foyer Jacques-Duclos. Cette action qui s'adressait prioritairement aux personnes à faibles revenus s'inscrivait dans le cadre du dispositif des territoires éligibles à l'énergie positive « croissance verte ». Ainsi, une petite centaine de personnes se sont vu remettre un lot de deux ampoules LED qu'elles vont pouvoir installer dans les pièces de leur logement les plus utilisées et contribuer ainsi à la baisse de leur facture d'électricité.

Sensibiliser aux éco-gestes

La distribution s'est poursuivie par une animation (quizz) intitulée « Qui veut gagner des watts ? » afin de sensibiliser aux éco-gestes. Le quizz, une parodie de « Qui veut gagner des millions », comportait des questions sur la température idéale à maintenir dans les pièces, les fuites de robinets, la consommation des appareils en veille ou des appareils électroménagers, par exemple. Les personnes ayant réalisé les meilleurs scores

ont reçu un kit composé d'un thermomètre, d'un sablier pour la douche, d'un régulateur de débit et des jeux pour les enfants.

Pour en savoir plus sur les économies d'énergie, le Service éco-habitat, indépendant et gratuit, est à la disposition des administrés et les accompagne pour tout projet de rénovation énergétique. Il conseille, informe (diagnostic thermique, aide au choix des travaux, aide pour faire baisser les factures d'énergie, etc.). Des rendez-vous peuvent être organisés du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 – Contacts : 02.38.92.10.58 – service.ecohabitat@pays-gatinais.com



Développement durable

Préservation de la biodiversité : la Ville s'engage

Débat public
ven. 26 janvier
à 18h, salle
polyvalente de
l'école Camille-
Claudel

Vendredi 26 janvier à 18 heures, salle polyvalente de l'école Camille-Claudel, débat sur l'entretien des espaces publics sans produit phytosanitaire et signature de la charte « Objectif zéro pesticide ».



Depuis le 1er janvier 2017, comme partout en France les agents de la Ville ne traitent plus les espaces publics, places, trottoirs, etc. avec des produits phytosanitaires car la loi l'interdit. Cette interdiction est inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et concernera tous les jardiniers amateurs à partir de janvier 2019.

C'est la raison pour laquelle vous pouvez constater la présence d'herbes sur les trottoirs et les bords de route ; il faudra s'y habituer et changer notre regard sur ces plantes bien utiles à la préservation d'une biodiversité dans nos villes, permettant ainsi un renouvellement de notre écosystème.

Pour accompagner cette « résolution verte », la Ville a fait appel à l'expérience et l'expertise de l'association « Loiret Nature Environnement » qui travaille pour de nombreuses communes du Loiret.

Une charte d'engagement des communes « Objectif zéro pesticide »

Durant deux ans, la Ville, avec Loiret Nature Environnement, présentera un programme de sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

Pour rappel, il est prévu des actions de sensibilisation à destination du grand public soit :

- des ateliers sur les alternatives aux pesticides, la fabrication de gîtes divers et variés pour les insectes et les oiseaux, une formation à l'écogestion dans les espaces communaux, la découverte de la permaculture pour un jardin plus naturel... autant d'initiatives pour aborder de façon directe ou détournée le sujet des pesticides et justifier l'engagement de la commune dans cette démarche auprès du grand public ;

- des sorties « herbes folles » pour faire découvrir aux habitants les plantes sauvages qui poussent spontanément sur les trottoirs et dans les espaces verts afin de présenter les intérêts des plantes pour la faune (passereaux, insectes...), leurs interactions avec le sol mais aussi les intérêts qu'elles peuvent receler pour l'homme (médicinaux, alimentaires, artisanaux...).

Des actions de sensibilisation seront aussi organisées auprès du public scolaire durant ces deux années.

Pour en discuter, participez au débat sur l'entretien des espaces publics sans produit phytosanitaire et à la signature de la charte « Objectif zéro pesticide ».

Jeunesse

Le manque de transport, un frein à la recherche d'un emploi, particulièrement chez les jeunes



Une enquête du CRÉDOC⁽¹⁾ et de l'INJEP⁽²⁾ d'octobre 2017 met en lumière la relation entre transport et insertion sociale chez les jeunes. 62 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans ont renoncé dans les 12 derniers mois à une ou plusieurs activités sociales en raison de difficultés de déplacement : 33 % à un emploi ou à une formation, 57 % à des activités sociales (visite à un proche, loisirs, vacances).

Deux facteurs sont avancés pour expliquer ce comportement. Bien évidemment, les difficultés financières touchent principalement les jeunes en situation précaire

et les jeunes chômeurs, les jeunes interrogés souhaitant une diminution des dépenses liées au transport. Mais elles n'expliquent pas tout, leurs représentations sociales ambivalentes à l'égard des transports jouant également beaucoup.

D'une part, le transport est synonyme d'indépendance vis-à-vis des parents ; il contribue à la construction des identités sociales des jeunes adultes.

D'autre part, il est perçu également de manière négative car vécu comme une épreuve ou une source d'angoisse. En reliant difficultés de transport et obstacles à l'insertion sociale, l'enquête CRÉDOC-INJEP nous montre la nécessité de développer et améliorer les transports en commun, d'autant plus que les jeunes sont les plus nombreux à les utiliser : 29 % des 18-30 ans les utilisent comme principal mode de déplacement quotidien, contre 14 % en moyenne pour l'ensemble de la population. Leur usage de la voiture est beaucoup moins fréquent que la moyenne nationale, dû à la fois aux contraintes économiques et au fait qu'ils sont plus attentifs à l'impact environnemental du mode de transport utilisé.

Le développement des transports en commun est ainsi un des instruments à disposition des pouvoirs publics pour lutter contre le chômage, la pauvreté et l'isolement social qui frappent tout particulièrement les jeunes.

Conscient de ces difficultés, le maire de Chalette a, à deux reprises, interrogé les présidents du Conseil régional et de l'Agglomération pour connaître les dispositions prises afin de permettre aux jeunes en recherche d'emploi de répondre aux éventuelles offres souvent éloignées de leur lieu de vie. Affaire à suivre.

1. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
2. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Les jeunes diplômés à l'honneur le 20 janvier

C'est le 20 janvier que la Municipalité de Chalette mettra à l'honneur les jeunes diplômés de la commune. CAP, baccalauréat, BTS, master... quel que soit le diplôme, ils seront reçus à la Maison des associations lors d'une soirée qui leur sera dédiée.

La première partie de la soirée débutera à 21 heures et sera plus spécifiquement réservée aux diplômés qui

seront récompensés pour leur réussite scolaire par des cadeaux offerts par la Municipalité.

Cette cérémonie cédera rapidement la place à différentes animations mises en place par le Service municipal de la jeunesse avec, notamment, un DJ. Cette soirée n'est pas réservée aux jeunes diplômés, même si un moment leur est spécialement consacré, mais est ouverte à tous les jeunes de la ville.



La Ville encourage les études. Ici réception des étudiants boursiers

Développement économique

Suite à l'embauche en CDI de 103 intérimaires à Hutchinson, Musa Öztürk, maire-adjoint à Chalette, réagit



CPC : 103 intérimaires viennent d'être embauchés en CDI à Hutchinson. Est-ce une victoire des syndicats contre la précarisation de l'emploi ?

Musa Öztürk : Après le retour de la production des «flexibles» du site d'Amilly vers celui de Chalette, il y a plus d'un an maintenant, c'est avec satisfaction que les salariés d'Hutchinson ont appris la décision d'embauche de salariés intérimaires. En effet, lors des négociations annuelles obligatoires de début 2017, la direction générale a annoncé l'embauche de salariés intérimaires dans le groupe Hutchinson SNC. Pour le site de Chalette, ce sont environ 60 titularisations d'intérimaires qui étaient



prévues. Ce chiffre n'était pas à la hauteur de l'attente des organisations syndicales et de l'Inspection du travail.

CPC : L'accord RTT stipule qu'au-delà de 8 % de salariés intérimaires en surcroît de travail, ils doivent être embauchés en CDI. Pensez-vous que les actions des syndicats ont pesé dans la décision de la direction de l'usine ?

Musa Öztürk : La direction de l'usine emploie depuis plusieurs années près de 20 % d'intérimaires (en 2015, une moyenne de 17,15 % - en 2016, une moyenne de 18,12 %). Devant les nombreuses actions des syndicats, la direction, pour « se mettre dans les clous » et éviter une condamnation, a finalement été contrainte d'embaucher 103 intérimaires en CDI. Aujourd'hui, il reste environ 180 intérimaires sur le site Hutchinson de Chalette. Ces dernières embauches étant faites en grande majorité dans les ateliers de production, elles permettent de rajouter la pyramide des âges et aussi de garder les savoir-faire. Cela permet également à des jeunes de se projeter dans l'avenir et de sortir d'une précarité difficile à vivre.

Du nouveau dans la zone d'activités du Château-Blanc



Située au cœur de l'agglomération et à proximité des lieux de vie, la zone d'activités du Château-Blanc présente de nombreux atouts et ils n'ont pas échappé à Armand Bosca, gérant du magasin Super U depuis quelques années déjà.

Après avoir réorganisé son commerce en diversifiant les produits, il vient de se lancer de nouveaux défis : construire un mail commercial jouxtant le parking principal en y implantant de nouveaux commerces dédiés à l'ameublement, à l'habillement, par exemple, et n'entrant pas

en concurrence avec l'existant. En outre, et pour répondre à une forte demande, il est prévu l'ouverture d'un restaurant dont le concept est toujours à l'étude. L'objectif affiché est d'ouvrir tous ces nouveaux commerces en 2020.

Pour M. Bosca, ces commerces devraient compléter l'offre de chalandise dans ce secteur permettant ainsi aux habitants de faire leurs achats au nord de l'agglomération comme le prévoit d'ailleurs la charte d'urbanisme commercial.

Avec le salon de coiffure « Maude », l'ouverture prochaine d'un laboratoire d'analyses médicales « Bio Alliance » et d'un opticien « Visual », le Kiosque à pizzas, la zone d'activités du Château-Blanc se développe et se diversifie, répondant ainsi à une attente de la population des plus diverses.

Rétro

Marché de Noël

Les 16 et 17 décembre, le marché de Noël a tenu toutes ses promesses. Chacun a pu y retrouver de quoi se régaler et dénicher le ou les cadeaux qui ont pris place sous le sapin. Comme chaque année à Chalette, chacun a pu aussi, par le biais de divers stands, apporter son soutien aux associations de solidarité présentes qui font l'originalité de ce marché de Noël chalettois. N'oublions pas les Croqueurs de pavés, la Tit'fanfare et la chorale l'Air du temps qui ont contribué à animer ce rendez-vous traditionnel. Plus de photos sur la page Facebook de Chalette ...



On a fêté Noël ...



Les enfants de la crèche municipale Danielle-Casanova ont fêté Noël en présence de Kasim Balaban, conseiller délégué à la petite enfance.



Un goûter et un spectacle de marionnettes pour bien finir l'année au Relais d'assistantes maternelles (RAM).

Solidarité

Rencontre avec Mme Fadwa Barghouti



Dessin de Ernest Pignon-Ernest



Dans le cadre du Festival des solidarités, dimanche 3 décembre, Franck De-maumont, entouré de plusieurs élus dont Laurianne Delaporte, maire-adjointe aux jumelages et à la coopération décentralisée, et Christine Lander, maire-adjointe à la vie associative et à la culture de paix, avait l'honneur d'accueillir Madame Fadwa Barghouti à l'hôtel de ville dans le cadre d'une tournée mondiale pour la libération des prisonniers politiques palestiniens incarcérés dans les geôles israéliennes.

Pour le maire de Chalette, cette réception s'inscrivait dans l'engagement de la Ville pour la promotion de la paix ici et ailleurs, pour des relations pacifiées au service du progrès et de l'émancipation humaine.

Elle prolonge l'accord de coopération de la Ville avec le camp de réfugiés d'Askar situé en Cisjordanie et s'ajoute à celles qui se sont tenues dans de nombreuses villes, tant en France qu'en Europe. Elle devrait participer à sensibiliser les autorités françaises et européennes pour qu'elles agissent avec plus de conviction et de fermeté dans un règlement pacifique de ce conflit qui dure depuis plus de 70 ans.

À l'issue de cette réception, Madame Barghouti a tenu à échanger avec les membres des associations locales dont l'AFPS (France Palestine solidarité) et à les remercier pour leur concours à faire connaître la situation dans les territoires occupés.

Fadwa Barghouti est avocate, militante politique, et la compagne de Marwan Barghouti, député palestinien et chef du Fatah de Cisjordanie, arrêté en 2002 pour « terrorisme » et condamné à la prison à perpétuité. Rappelons que Marwan Barghouti fut l'un des rédacteurs des accords d'Oslo dont la déclaration de principe a été signée à Washington le 13 septembre 1993 en présence de Yitzhak Rabin, premier ministre d'Israël, de Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP, et de Bill Clinton, président des États-Unis, lequel instaura un mode de négociation pour tenter de régler de manière politique le conflit dans cette région du monde.

Depuis, Fadwa Barghouti se bat pour faire libérer les prisonniers palestiniens à travers une campagne internationale. Les Palestiniens font l'objet d'un taux d'incarcération parmi les plus élevés au monde. Ils sont 4 500 détenus dans les prisons israéliennes dont 15 députés, 118 femmes, 376 enfants, et environ 950

« détenus administratifs », c'est-à-dire sans chef d'inculpation ni jugement. L'occupation israélienne utilise l'emprisonnement pour interdire l'expression politique palestinienne !

Marwan Barghouti incarne la volonté du gouvernement israélien de réduire la résistance palestinienne. Condamné sous l'accusation d'avoir organisé le deuxième soulèvement palestinien en 2000, il est exposé à l'isolement physique et politique. Élu au parlement palestinien et sollicité pour être candidat à l'élection présidentielle de 2005, il purge une peine de cinq condamnations à vie.

Marwan Barghouti est aujourd'hui considéré comme le Nelson Mandela de la Palestine. La campagne internationale pour sa libération a été lancée depuis Robben Island (ville d'Afrique du sud où était emprisonné Nelson Mandela) et a recueilli, parmi de nombreux soutiens, ceux de 8 Prix Nobel dont Jimmy Carter et Desmond Tutu, de prestigieuses personnalités tels Stéphane Hessel*, Michel Rocard*, Jack Ralite*, Christian Sautter (ancien membre du gouvernement de Lionel Jospin), Guy Bedos, Rony Brauman, Gisèle Halimi, Eva Joly, ou encore Pierre Tartakowski (président de la Ligue des droits de l'Homme) et Jean Ziegler (membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies).

De nombreuses villes françaises (et dans le monde) soutiennent sa libération à travers plusieurs initiatives : elles ont notamment octroyé à Marwan Barghouti la citoyenneté d'honneur à travers un vote du Conseil municipal. Ce qui fut fait à Chalette en 2009.

La conférence s'est terminée par une dégustation de plats palestiniens proposés par l'AFPS.

* Décédés depuis.

Arts et culture

L'inconnue du canal, le nouveau roman d'Émile Chalopin



A 86 printemps, la mémoire et l'envie d'écrire de cet enfant du Gâtinais ne faillit pas. Rien ne prédestinait pourtant ce fils de mariniers cépoyens à un destin d'écrivain. Mais poussé par un ami qui l'a encouragé et après une première tentative satisfaisante (son premier roman), Émile Chalopin a

été contaminé par le virus de l'écriture. Depuis, l'envie et le plaisir d'écrire ne le quittent plus. Ainsi, après deux récits biographiques parus en 1996 et 2007⁽¹⁾ et deux romans du terroir parus en 2010 et 2013⁽²⁾ il signe avec *L'inconnue du canal* son cinquième roman. Inspiré d'une histoire vraie, ce nouveau récit nous dévoile l'histoire d'une femme assassinée dont le corps est retrouvé près de l'écluse de Sainte-Catherine à Pannes et qui n'a jamais été officiellement identifiée. *L'inconnue du canal* n'a toutefois rien d'un polar ; tout juste un prétexte pour cet enfant du pays qu'est l'auteur (à l'époque des faits, maire de Pannes) de faire appel à sa mémoire et d'évoquer à travers l'histoire d'Augustin, person-

nage central du roman, ce fait divers dramatique. À l'instar d'un peintre, Émile Chalopin réalise à travers les 266 pages de son manuscrit une espèce de fresque historique illustrant la vie d'une famille gâtinaise, entre petits bonheurs et grands malheurs. Qui était donc cette femme retrouvée dans le canal ? La vérité finira-t-elle par apparaître comme évidente ? Vous le découvrirez en refermant la dernière page de cette fiction qui traverse les événements du siècle et qui est bourrée d'empathie pour ses personnages.

(1) *La mémoire du Gabriel* (1996), *Les filles d'Alice* (2007) - Éditions de l'Écluse

(2) *Les sabots perdus* (2010) et *La musette au dos* (2013) - Éditions de l'Écluse

Le Conseil municipal des enfants a visité le Musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv à Orléans

La date du 29 novembre 2017 restera sans nul doute un moment très particulier pour nos jeunes élus chalettois. En effet, entourés de quatre élèves adultes (1) et de parents accompagnateurs, ils ont assisté à une visite guidée du Mémorial des enfants du Vel d'Hiv, lequel raconte la déportation à Auschwitz de milliers d'enfants juifs. Cette visite leur a permis de découvrir un fragment d'une baraque de Beaune-la-Rolande classé monument historique ainsi qu'une centaine de documents photographiques et audiovisuels, et de nombreux témoignages. Ils ont également participé à un atelier interactif autour d'un ouvrage jeunesse : *Isaac, enfant caché*. Cet atelier était animé par un médiateur pédagogique qui a su tenir compte de l'âge, de la sensibilité mais aussi du niveau de connaissance de nos jeunes élus. Une après-midi forte en émotions



Christine Lander, Marie-Madeleine Heugues, Hanife Bayram et Eulalie Lama en compagnie du Conseil municipal des enfants à Orléans.

diverses et qui a permis à nos jeunes Chalettois d'acquérir une meilleure connaissance des camps du Loiret et de les sensibiliser aux raisons qui ont mené à de tels événements. Cette visite qui s'inscrivait également dans le cadre du programme scolaire a permis aux enfants d'acquérir une

meilleure compréhension de cette période et de développer leur esprit critique ; une visite pédagogique, donc, qui n'a laissé aucun enfant indifférent, certains ayant exprimé le besoin d'échanger sur leur ressenti durant le retour à Chalette.

Coup de cœur

Des prix pour les jardiniers en herbe des écoles



Durant l'année scolaire passée, des enfants des écoles maternelles de Vésines et Georges-Cosson se sont initiés au jardinage, que ce soit durant l'accueil du matin et les activités périscolaires midi et soir, à Vésines lors des NAP (Nouvelles activités périscolaires) encadrées

par Fami, Sylvie et Léa, ou durant les heures de classe au Lancy.

Pour ces jeunes jardiniers, une trentaine du côté de Vésines et trois classes à l'école Georges-Cosson, cette initiative a consisté à mettre en place des ateliers thématiques autour du jardinage et de la sensibilisation au respect de la nature. C'est ainsi qu'ils ont pu cultiver fraises, tomates, courgettes, salades, et planter des fleurs.

Ces activités étant organisées dans le cadre de la campagne des écoles et collèges fleuris du Loiret, les enfants ont ainsi reçu le prix « Jeunes jardiniers » décerné par l'Office central de la coopération à l'école et les délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Les arts martiaux chalettois à l'honneur



Rayan Dekhinat réalisant un morote seoinage sur Diaba Barrier

Lors du championnat régional, deux jeunes minimes du Judo club chalettois, Diaba Barrier et Rayan Dekhinat, se sont hissés jusqu'en finale. Cette performance leur a permis de défendre les couleurs du club lors de la Coupe de France qui s'est déroulée au stade du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines le 10 décembre dernier.

La participation de Diaba a été couronnée de succès. Elle finit à la 3ème place de la Coupe de France en échouant d'un rien pour la finale. Elle est la seule fille du Loiret à faire un podium. Pour Rayan, malheureusement, cela s'est moins bien passé car il n'a pas réussi à se classer. Néanmoins, pour eux deux cette participation à un tel niveau de compétition est très encourageante car cela leur ouvre les portes pour entrer en structure sport-études.

Le président du club, David Goron, s'est dit très satisfait de ces résultats et de cette participation à la Coupe de France : « Cela prouve que le club de Chalette a un bon niveau. Cela peut être une locomotive pour les autres jeunes du club. »

Moisson de médailles pour les taekwondokas chalettois

Les 2 et 3 décembre, à l'Open d'Orléans, les Lions de Chalette, comme souvent lors des compétitions, se sont illustrés en raflant six médailles d'or sur les onze podiums du week-end. Une semaine après, c'est du côté de la Belgique, à l'Open international de Bruxelles, que le club s'est à

nouveau fait remarquer. En effet, sur les douze engagés dans les catégories benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors, sept sont revenus avec une médaille autour du cou : trois médailles d'or, deux médailles d'argent, deux médailles de bronze. Des résultats de bon augure pour la suite de la saison !



Mamoudou Bassoum avec ses jeunes champions à Bruxelles

L'actu de votre ville au quotidien : abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le groupe des élu·e·s communistes et républicain·e·s

Les étrennes du gouvernement

C'est la tradition en janvier d'offrir des étrennes aux personnes qui nous rendent différents services. Le gouvernement a déjà pris un peu d'avance avec le vote de la loi de finances.

Au bonheur des riches

En effet, la politique budgétaire d'Emmanuel Macron et de son gouvernement repose sur une priorité : il faut réduire fortement la fiscalité sur les plus riches pour inciter ceux-ci à rester ou à revenir en France et s'aligner sur les nouvelles normes du capitalisme financier. Même si cela a de graves conséquences pour le peuple.

Pour équilibrer sa politique, le gouvernement prétend donner du pouvoir d'achat aux salariés par la baisse des cotisations sociales. Mais celle-ci est financée par des ponctions sur les retraités et remet en cause la nature même des prestations chômage. La baisse de la taxe d'habitation sera financée par la baisse des dépenses des collectivités locales.

L'objectif est de faire croire aux salariés que c'est uniquement en baissant les dépenses publiques et sociales qu'ils peuvent dorénavant avoir des hausses de pouvoir d'achat.

La purge budgétaire sur l'emploi, le logement et les transports se traduit déjà par la baisse des APL et la suppression de 200 000 emplois aidés ! C'est le plus grand plan antisocial jamais réalisé dans notre pays. La hausse brutale de la CSG va affecter lourdement des millions de retraités. Enfin, les coupes budgétaires massives dans la santé et les collectivités vont asphyxier nos hôpitaux et mettre sous tutelle nos communes !

C'est un choix parfaitement clair, en faveur de celles et ceux qui ont déjà tout. Après la casse du Code du travail et avec les menaces qui pèsent sur la Sécurité sociale, sur les communes, il s'agit bien d'un véritable projet de société, au service exclusif de la finance qui va accentuer les fortes inégalités sociales et territoriales déjà existantes.

Ce budget n'est pas acceptable. Plutôt que de renforcer considérablement les inégalités, il est urgent de mettre l'argent au service du plus grand nombre et du bien commun.

Face aux défis que notre temps nous impose, nous sommes dans l'urgence de mettre en place un nouveau modèle économique, au service d'une société plus juste, plus humaine, plus écologique, de faire reculer la pauvreté, le chômage, et de faire respecter la dignité de chacun.

→ Le groupe des élu·e·s socialistes

Nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année...

Nous vous présentons nos vœux les plus sincères pour 2018.

Le groupe socialiste vous souhaite une merveilleuse année : que la santé, le bonheur et la joie soient au rendez-vous dans les 12 prochains mois et que la réussite soit en conclusion de tous vos projets.

Au niveau de la commune, il nous faudra rester vigilants à nos finances tout en menant les grands projets structurants pour lesquels vous nous avez fait confiance.

→ L'élu Unicité

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu·e·s Les Républicains

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu·e·s Front National

Montargis est la seule ville de l'agglomération à offrir un hébergement aux SDF mais celui-ci est complet donc hélas, certains vivent dehors dans le froid. La municipalité de Châlette qui possède des biens immobiliers vacants, se désintéresse visiblement du problème. En revanche, elle accueille le vendredi soir, dans la maison des associations, des « migrants » venant de Syrie, Libye, etc... Chercher l'erreur ?

État civil :

Naissances :

- Luna VEIGA
- Haroun EL FADILI ABAICH
- Harea AJETI
- Yasmina BEN MESSAOUD
- Alya DACHRAOUI

Décès :

- Jeanne HAMEL Vve FOURNIER
- Francis SAGOT
- Lucien BORNIER
- Raymond BAUMGARTEN
- Alina MARTINS MARQUES DA SILVA, ép. NOVAIS MOREIRA
- Maria BRANDÃO MENDES, ép. SILVA RIBEIRO
- Halil DOGANER
- Sami GÜR
- Simone WOLFF ép. RONDEAU
- Michel BOURGUIGNON



Photo : Dominique Viguet

Jeudi 30 novembre, à l'invitation de la SNCF, Franck Demaumont, maire, et Jacques Lalot, conseiller municipal délégué aux travaux, ont pu suivre les travaux de renouvellement des « voies – ballasts » sur le chantier de la ligne Montargis – Moret. Cette opération, uniquement de nuit, consiste, par tronçon de 800 mètres environ, à changer les rails, les traverses et ballasts avec un train usine. Les élus ont pu apprécier l'engagement d'un personnel très qualifié pour le maintien d'un service public du transport si nécessaire au développement des territoires.

Histoire d'avant

La tapisserie d'Aubusson⁽¹⁾ de retour à la maison commune⁽²⁾



En 1989, la Ville de Chalette a acquis une tapisserie d'Aubusson intitulée « Un jour nouveau » (voir encadré) et réalisée par l'artiste peintre Jean-Michel Lartigaud (3), laquelle avait pris place dans l'ancienne salle du Conseil municipal. Lors de l'agrandissement de l'hôtel de ville dans les années 2000, la tapisserie a migré et a été installée sur le mur de la salle des cérémonies dans laquelle se réunit chaque mois le Conseil municipal.

Un nettoyage et une restauration nécessaires

Voici quelques semaines, 28 ans après sa réalisation, cette œuvre d'art est retournée dans les ateliers d'Aubusson, lieux de sa création, afin de bénéficier d'un nettoyage bien mérité. Un toilettage s'effectue normalement tous les 12 - 15 ans ; celui-ci était donc plus que nécessaire pour cette tapisserie qui a subi les aléas du temps.

Une restauration en plusieurs phases

Réalisée par trois personnes, la restauration s'est effectuée en plusieurs phases et selon les techniques du savoir-faire d'antan : nettoyage, révision des coutures-relais, mise en place du système d'accrochage... Le nettoyage est la partie la plus délicate, surtout pour les œuvres du XX^{ème} siècle. En effet, pour les tapisseries anciennes il n'y a pas de soucis, les teintures étant végétales. Aujourd'hui ce sont des couleurs chimiques qui sont utilisées et qui permettent d'être au plus près de la réalité, ce qui n'est pas possible avec les couleurs végétales. Pour effectuer le net-

«Un jour nouveau»

Tapiserie du XX^{ème} siècle, d'après l'artiste peintre Jean-Michel Lartigaud. Dimensions : H 1,50 m x L 4 m, soit une surface de 6 m² – À savoir : la réalisation de ce type d'œuvre demande un nombre d'heures de travail considérable, en moyenne 4 à 5 heures par m², 8 heures par jour. L'artiste travaille toujours à l'envers et le résultat n'est visible qu'une fois l'œuvre terminée, d'où une montée d'adrénaline au moment de sa mise à l'endroit. Elle a été acquise par la Ville de Chalette pour la somme de 120 000 francs. À cette époque, les finances des collectivités territoriales étaient plus florissantes qu'aujourd'hui.

toyage, les ateliers d'Aubusson travaillent avec un teinturier spécialisé, les teintures industrielles n'étant pas compatibles avec ce travail délicat, précis, et qui nécessite surtout de la passion.

Un retour attendu et remarqué

Mercredi 22 novembre, c'est le fondateur des ateliers de la Tapisserie d'Aubusson, Jean-Marie Dor, qui est venu en personne réinstaller « Un jour nouveau » dans la salle des cérémonies ; il était assisté de deux agents des Services techniques. Chacun-e peut à nouveau venir admirer, à l'occasion d'une cérémonie quelconque ou lors d'une réunion du Conseil municipal, cette œuvre d'art qui a retrouvé toute sa luminosité et sa splendeur.

(1) Six siècles d'histoire - L'UNESCO a inscrit en 2009 « La tapisserie d'Aubusson » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Seul centre de ce type en Europe.

(2) Autre expression pour désigner la mairie.

(3) Naissance à Bizeneuille (Allier) en 1949 - École régionale des Beaux-arts de Clermont-Ferrand, École des Beaux-arts de Moulins. 1966-1967, École nationale d'art décoratif à Aubusson.



À l'affiche

Le HaNGaR

5, rue de la Forêt
45120 CHALETTE-SUR-LOING
02 38 93 17 96



Que faire d'une fable dont le renard m'échappe ?

Jeudi 11 janvier à 20h30

THÉÂTRE

Les fables sont là pour interroger aussi bien les enfants que les adultes, et qu'ensemble ils puissent apprendre les uns des autres. En s'octroyant la liberté de réinterpréter les mots de La Fontaine pour leur donner du sens au présent, « Que faire d'une fable », c'est l'histoire de Louis, un ado, qui part à la recherche de ce qu'est le libre-arbitre.



L'enseignement de l'ignorance

Vendredi 26 janvier à 20h30

THÉÂTRE

Imaginez un monde où l'élite dominante, tout en prétendant combattre l'ignorance, ferait en réalité tout pour la propager. Dans ce monde, la culture servirait à étouffer dans l'œuf l'idée-même de révolte collective. Ce serait le monde de l'Enseignement de l'Ignorance. Ce monde, c'est le nôtre. Spectacle « implacable », l'Enseignement de l'Ignorance nous ouvre les yeux sur ce que l'on « oublie » trop souvent de regarder...

Brèves

Comité de quartier du Lancy :
• réunion **mercredi 10 janvier** à 18 h, salle Henri-Barbusse
• repas annuel **dimanche 11 février** à 12 h, restaurant scolaire du Lancy. Inscription à partir du 17 janvier auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92.

Ateliers informatiques de l'EPN :

les samedis à 10 h, à la médiathèque.

Prochaines dates :

- **13 janvier** : messagerie 2
- **20 janvier** : découverte de l'iPAD
- **27 janvier** : acheter sur Internet

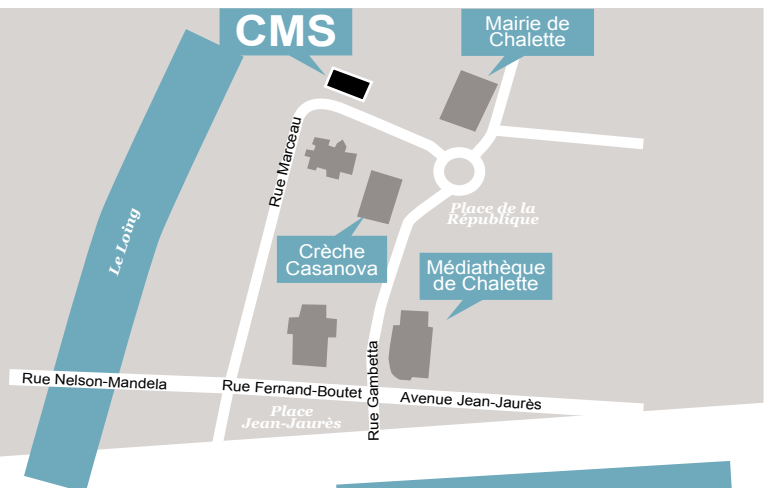
Avocat conseil :

prochaine permanence **mercredi 24 janvier**, sur rendez-vous au 02.38.89.59.43 ou 02.38.89.59.45.

Conseil municipal :

prochaine séance ordinaire **lundi 15 janvier** à 20 h 30, salle du Conseil municipal en mairie.

Informations à conserver !



**Centre
Municipal
de Santé**

de
Ambroise Croizat

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 19h
et un samedi sur deux
de 8h à 12h

Permanences au Centre
médicosocial de Vésines :
mardi : 13h - 17h
vendredi : 9h - 12h

2, rue Marceau
45120 Chalette-sur-Loing
02 18 12 80 15

**Pas de prise de rendez-vous sur place.
Prenez rendez-vous en ligne :**
www.ville-chalette.fr/CMS/
ou www.doctolib.fr